

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif, tenue le lundi 8 juin à 17 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Commissaires présents

Mme Noushig Eloyan, vice-présidente de la commission
Conseillère de ville, arrondissement d'Achets-Cartierville
M. Richard Bergeron
Conseiller de ville, arrondissement du Plateau-Mont-Royal
M. Christian G. Dubois
Conseiller de ville, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
M. Pierre Mainville
Conseiller d'arrondissement de Ville-Marie
Marie Potvin
Conseillère d'arrondissement d'Outremont
M. Robert L. Zambito
Conseiller d'arrondissement de Saint-Léonard

Commissaires absents :

M. Claude Trudel, président de la commission
Maire de l'arrondissement de Verdun
Mme Ginette Marotte
Conseillère de ville, arrondissement de Verdun

Le quorum est atteint

Aussi présents

Mme Céline Topp, directrice, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise,
Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine
M. Christian Champagne, chef de division, Programmes, promotion et services aux
arrondissements, Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, Service de la mise
en valeur du territoire et du patrimoine
M. Martin Beauregard, conseiller en développement – habitation, Service de la mise en
valeur du territoire et du patrimoine

Assistance :

3 citoyens et représentants d'organismes

1. Ouverture de l'assemblée

En l'absence du président de la commission, Mme Noushig Eloyan agit comme présidente de l'assemblée. Elle ouvre l'assemblée à 17h00 et souhaite la bienvenue à tous. Elle se présente et demande à ses collègues de faire de même. Elle souligne également la présence de Mme Céline Topp, directrice du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise, de M. Christian Champagne chef de division et de M. Martin Beauregard, conseiller en développement.

Elle rappelle que la commission adopte ce soir ses recommandations suite à l'étude du bilan de l'application de la réglementation sur la salubrité et l'entretien des logements.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Mme Marie Potvin, appuyée par M. Richard Bergeron, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 19 mai 2009

Sur une proposition de M. Christian G. Dubois, appuyée par M. Robert L. Zambito, le procès-verbal de l'assemblée publique du 19 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption des recommandations - Bilan du plan d'action sur la salubrité et l'entretien des logements

Mme Eloyan invite chacun des membres de la commission à faire la lecture d'une recommandation.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET LE TRANSPORT COLLECTIF

REMERCIE les citoyens et les organismes du milieu qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations;

REMERCIE les gestionnaires qui ont participé à l'étude publique pour la qualité de leurs interventions au cours des séances publiques et des séances de travail;

ET FAIT LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES au conseil municipal, au terme de ses travaux et après analyse des commentaires reçus:

Considérant que les arrondissements doivent assurer une présence sur leur territoire afin de répondre aux plaintes d'insalubrité qui leur sont acheminées par les citoyens;

Considérant que certaines situations d'insalubrité dépassent par leur complexité ou leur taille la capacité normale des arrondissements d'intervenir;

Aspects financiers ou budgétaires

Il est proposé par M. Zambito, appuyé par Mme Potvin :

R-1

Que le conseil municipal confie au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine les ressources financières nécessaires au maintien du plan d'action pour l'amélioration de la salubrité des logements.

Distribution du courrier dans les maisons de chambres

Il est proposé par M. Mainville, appuyé par M. Zambito :

R-2

Que le conseil municipal confie à la Direction de l'habitation le mandat d'inclure dans sa stratégie d'intervention sur les maisons de chambres en élaboration, l'objectif visant à obtenir de Postes Canada les adaptations nécessaires à sa réglementation ou à ses pratiques afin que les chambreurs puissent recevoir leur courrier dans des boîtes aux lettres dont ils ont le contrôle.

Code de procédures pénales

Il est proposé par Mme Potvin, appuyé par M. Mainville :

R-3

Que le conseil municipal invite le Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise à consulter les villes de la Communauté métropolitaine de Montréal et d'autres grandes villes du Québec sur les avantages et les inconvénients de rattacher les infractions d'insalubrité aux immeubles plutôt qu'aux propriétaires et qu'il appuie les représentations futures, si requises, auprès du Gouvernement du Québec en vue de faire modifier le Code de procédures pénales en conséquence.

Relogement

Il est proposé par M. Dubois, appuyé par M. Zambito :

R-4

Que le conseil municipal s'assure, lors des interventions menées par la ville et les arrondissements en matière de relogement pour cause d'insalubrité, que les ménages dans le besoin reçoivent une aide financière adéquate et qu'il demande au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine qu'en dernier recours, cette aide soit prise en compte dans le cadre du plan d'action pour l'amélioration de la salubrité des logements.

Punaises de lit

Il est proposé par M. Bergeron, appuyé par M. Dubois :

R-5

Que le conseil municipal demande au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine de prendre les mesures nécessaires pour que soit renforcé le cadre de référence pour le traitement des dossiers concernant l'infestation par les punaises de lit et, au besoin, que soient ajustées la

réglementation ou les pratiques afin que la problématique puisse être mieux documentée quant à sa répartition sur le territoire, et qu'elle puisse faire l'objet d'interventions mieux ciblées et d'un suivi adéquat.

Simplification des procédures de plainte

Il est proposé par Mme Potvin, appuyé par M. Bergeron :

R-6

Que le conseil municipal invite le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine à sensibiliser les arrondissements à l'importance de disposer de mécanismes et d'outils facilement compréhensibles pour tout citoyen voulant déposer une plainte en matière de salubrité.

5. Période de questions du public

Mme Eloyan invite au micro, à tour de rôle, les personnes qui sont inscrites sur la liste.

Mme France Émond, Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec

Mme Émond remercie la commission d'avoir été sensible à nombre d'observations et de commentaires émis par les intervenants du milieu lors de la séance du 19 mai. Bien que l'organisme se déclare satisfait des recommandations dans son ensemble, il souhaite des explications sur certaines des recommandations, notamment les recommandations 3 et 5 qu'on aurait souhaité plus mordantes dans leur formulation.

Mme Eloyan précise que la commission a fait l'analyse de tout ce qui s'est dit en séance publique et séance de travail. Le service a fait part à la commission des difficultés rencontrées auprès du législateur, dans le cas de la R-3, mais la commission a jugé pertinent de reconduire le mandat au service pour régler le problème. Mme Eloyan rappelle que la commission doit formuler des recommandations qui sont réalistes et réalisables et que le service doit disposer des outils et des argents nécessaires.

M. Bergeron ajoute, en ce qui a trait à la R-3, qu'il y a tout de même une avancée puisque la commission recommande de former une coalition avec les villes de la CMM et d'autres grandes villes du Québec pour retourner voir le gouvernement sur la question du code de procédures pénales.

Mme Céline Topp intervient pour préciser que le service va suivre les recommandations de la commission et en discuter avec le comité exécutif.

M. Gaétan Roberge, Comité logement Centre-Sud

M. Roberge intervient sur les recommandations 2 et 4 de la commission. Il souligne l'importance de la recommandation 2 concernant l'installation de boîtes aux lettres individuelles dans les maisons de chambre et souhaite qu'elle s'applique non seulement aux maisons de chambre visées par le plan d'intervention, mais à l'ensemble des maisons de chambre du territoire montréalais. Il réitère la proposition faite lors de la séance publique du 19 mai à l'effet d'être associé aux rencontres prévues avec Postes Canada. Quant à la recommandation 4, M. Roberge souhaite que toutes les personnes visées par une évacuation pour cause d'insalubrité reçoivent une aide financière, qu'elles soient éligibles ou non.

Mme Eloyan souligne que la commission a pris soin de parler d'une réglementation qui s'appliquerait à l'ensemble du territoire pour couvrir l'ensemble de la problématique reliée aux boîtes aux lettres. Elle convient que la collaboration des intervenants du milieu est souhaitable et incontournable dans le dossier des maisons de chambre et qu'il importe de parler d'une seule voix. Quant à la recommandation 4 portant sur le relogement, elle dit comprendre les préoccupations des comités logement et c'est la raison pour laquelle, dans la formulation de la recommandation, on parle de ménages qui sont dans le besoin, sans trop de précisions de manière à ne pas éliminer certaines catégories de personnes.

Mme Dominique Perreault, Comité logement Ahuntsic-Cartierville

Mme Perreault adresse trois questions à la commission. La première concerne la recommandation 1 et porte sur le terme du plan d'action, trois ans ou plus ? La deuxième concerne les critères déterminant les demandes d'aide financière en cas de relogement et enfin, Mme Perreault se demande si la commission envisage demander une déclaration obligatoire des lieux infestés de punaises de lit.

Mme Eloyan précise d'abord que dans un monde idéal, tous souhaiteraient ne pas avoir à reconduire les budgets nécessaires au plan d'action pour la salubrité des logements. Elle souligne que selon le rythme auquel se font les interventions, on est confiant d'être sur la bonne voie, même s'il reste encore beaucoup à faire, d'où les demandes de maintien des budgets.

Quant aux deux autres questions, elle laisse le soin à Mme Céline Topp d'y répondre. Cette dernière signale qu'en matière de relogement, une aide de base est fournie par le biais des programmes de supplément au loyer. Pour les cas qui présentent des besoins particuliers, elle précise que le Bureau du patrimoine fera, selon la recommandation de la commission, un examen attentif de la situation avec la Direction de l'habitation pour voir comment le plan d'action peut s'ajouter ou suppléer à ces programmes de base. Ce travail donnera lieu à l'élaboration de critères qui tiendront compte des besoins particuliers des ménages, des personnes âgées, des personnes à faible revenu.

En ce qui a trait à la déclaration obligatoire des lieux infestés de punaises de lit, Mme Topp souligne qu'avant de prendre des décisions, il faut mesurer l'impact administratif de cette mesure. Le dépôt de déclarations obligatoires dans les arrondissements nécessitera beaucoup d'administration et de temps autant pour les cas réglés que pour ceux qui restent à régler. Elle précise que le service va travailler de concert avec les arrondissements pour améliorer la situation, mais que présentement, on se concentre sur la sensibilisation et l'information et on fait un suivi approprié des situations qui perdurent. Toutes ces informations devraient permettre de mieux cerner les foyers d'infestation et d'assurer un bon monitoring.

M. Roberge fait une dernière intervention pour préciser que les groupes logements ont reçu une formation sur les punaises de lit de la part de la Direction de la santé publique. Selon sa compréhension du problème, on ne peut établir de plan d'intervention d'ensemble sur le problème des punaises de lit, sans avoir établi de cartographie et c'est la raison pour laquelle les organismes insistent sur la nécessité de cartographier.

Mme Eloyan remercie les intervenants et invite les commissaires à intervenir à leur tour, s'ils le souhaitent.

6. Période de questions des membres de la commission

M. Christian Dubois aimerait faire un commentaire sur la recommandation 2 concernant les boîtes aux lettres dans les maisons de chambre. Il reprend les propos de M. Roberge et souhaite que les associations de logement fassent partie de la coalition qui retournera négocier avec Postes Canada. M. Dubois doute de la capacité des municipalités à convaincre seuls Postes Canada à modifier sa réglementation sur les boîtes aux lettres dans les maisons de chambre, un changement qui devra s'opérer à la grandeur du Canada, de Vancouver à Halifax.

7. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, Mme Eloyan remercie les citoyens et représentants d'organismes présents. Elle remercie Mme Topp et son équipe, les membres de la commission ainsi que la secrétaire-recherchiste. Elle rappelle que la commission déposera son rapport à un prochain conseil municipal qui verra à y donner les suites nécessaires.

À 17h30, sur une proposition de M. Christian G. Dubois, appuyée par Mme Marie Potvin, l'assemblée est levée.

ADOPTÉ LE :	20 AOÛT 2009
--------------------	--------------

« ORIGINAL SIGNÉ »

« ORIGINAL SIGNÉ »

Claude Trudel
Président de la commission

Christiane Bolduc
Secrétaire recherchiste